

# Provence verte

## LA ROQUEBRUSSANNE

# Participation citoyenne pour plus de sécurité



**Michel Gros s'est beaucoup impliqué dans la mise en place de ce dispositif dans lequel il croit beaucoup. La police municipale, déjà très présente, le sera encore davantage lorsque le dispositif aura concrètement démarré.**

(Photos J.H.)

**L**e 22 juin dernier, nous évoquons dans nos colonnes la création de « Participation citoyenne », dispositif destiné à accroître le niveau de sécurité de périmètres donnés, notamment en incitant la population à signaler toute présence ou comportement suspect dans les quartiers. Une initiative portée par Michel Gros, soutenu par le major Stéphane Bergier, commandant de la gendarmerie de La Roquebrussanne. Près d'un an a été nécessaire pour obtenir l'aval et les signatures des autorités compétentes. « *Tout est en place, on peut démarrer* » se réjouit le maire, désireux d'enrayer la vague de cambriolages qui sévit depuis 2017 (plus d'une cinquantaine). « *Si, grâce au travail de la gendarmerie, ils ont baissé cette année, il nous faut rester vigilants.* »

Mais le premier édile voit aussi bien d'autres vertus en ce projet : « *L'idée, poursuit-il, est de créer du lien entre voi-*

*sins, d'échanger davantage, de veiller au bien d'autrui en signalant toute incivilité ou présence anormale près des habitations ou dans les rues du village. Ou simplement récupérer le courrier de son voisin. Le véritable « vivre ensemble » en somme.* »

Pour l'heure, trois secteurs de la commune sont couverts par le dispositif, supervisé et animé par trois ex-gendarmes <sup>(1)</sup>. « *Ces référents bénévoles, indique le maire, ne se substitueront pas à l'action des forces de l'ordre. Ils sont un relais entre les habitants et la gendarmerie.* » Laquelle recueille, traite et recoupe les données reçues. De la même manière, les militaires transmettront toute information utile aux référents. Une seconde réunion publique vient d'être organisée par la municipalité, afin d'informer la population qu'une « application citoyenne » était mise en place. Téléchargeable gratuitement avec Playstore et l'Appstore, celle-ci

permet depuis un mobile – et en trois petits clics – de signaler en temps réel à la gendarmerie, à la police municipale, aux référents et aux élus, tout événement jugé anormal. « *Grâce à une géolocalisation instantanée du déclarant, il est possible d'intervenir très rapidement* » assure le maire.

Plusieurs catégories d'alertes existent : incendie, inondation, accident, dégradation, agression, tapage, cambriolage, animal errant, voirie... Objectif avoué : devenir acteur de son cadre de vie avec un slogan : « Vu, signalé, résolu ». L'an prochain, Michel Gros dressera un premier bilan quant à ces deux dispositifs, indissociables.

**JAMES HUET**

1. Frédéric Hilsler (secteur 1), Dominique Conti (secteur 2) et Jean-Paul Mariatte (secteur 3).

Pour tout signalement par mail, et selon le secteur, l'envoyer à : [secteur1@laroquebrussanne.fr](mailto:secteur1@laroquebrussanne.fr)

En savoir + : Mairie : 04.94.37.00.90. Gendarmerie : 04.98.05.22.70.